

MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Note aux rédactions

Note aux rédactions

Paris, le 18 juin 2014 N° 072

Déplacement de Michel SAPIN à Marseille

Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics,

se rendra **vendredi 20 juin** à Marseille pour rencontrer les agents des douanes

Programme prévisionnel:

15 h 00

Pour les médias venant de Marseille : rendez-vous à l'aire de repos avant le péage Lançon-de-Provence (face à la boulangerie Paul). Prise en charge des journalistes par les équipes motorisées de la douane et acheminement jusqu'au point de rencontre.

Pour les médias venant d'Aix-en-Provence : passer la barrière de péage par la voie de droite, et se garer immédiatement à droite dans la zone réservée.

15 h 30

Arrivée du ministre au péage de Lançon-de-Provence où a eu lieu l'interception du go-fast routier le 27 avril 2014.

Présentation d'un contrôle autoroutier par les agents des douanes sur un péage de pleine voie (ciblages de véhicule au péage et suite à contrôles dynamiques).

Entretien du ministre avec les agents des douanes du site.

16 h 05

Point presse

Accréditation auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône

pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Contact presse:

Mme AUTHIER (service communication de la préfecture des Bouches-du-Rhône) : 06 80 50 32 00



DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

BUREAU DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

« GO FAST »

Dans les années 80, le phénomène des « go-fast » désignait des embarcations maritimes très rapides qui servaient à transporter de la drogue ou des marchandises de contrebande (cocaïne dans les Caraïbes puis cannabis du Maroc à l'Espagne). Ce terme a ensuite été utilisé pour désigner des véhicules routiers transportant du cannabis parfois à très vive allure.

Actuellement, les « go-fast » routiers ne circulent pas forcement à vive allure car ils cherchent à éviter l'attention des forces de l'ordre. En revanche, une fois repérés ou soumis à un contrôle, ils deviennent particulièrement dangereux et peuvent rouler à très vive allure en prenant des risques considérables. Il est fréquent qu'ils tentent d'échapper aux contrôles douaniers en forçant les barrages, en roulant à contresens, en dépassant les 200km/h, en circulant sur la bande d'arrêt d'urgence...

En France, ce mode de transport est utilisé par les réseaux de trafiquants de cannabis (et parfois d'autres drogues comme la cocaïne) qui s'approvisionnent en Espagne. Le cannabis, en provenance du Maroc, est stocké en Espagne en grande quantité par les organisations criminelles internationales. De la cocaïne, des amphétamines ou autres sont parfois découverts en quantités plus modestes aux côtés du chargement de cannabis.

L'organisation

Le « go-fast » est un convoi de plusieurs véhicules de fortes cylindrées (4x4, berlines) composé d'un ou plusieurs véhicules éclaireurs (« véhicules ouvreurs ») et d'un véhicule chargé de drogue (« véhicule porteur »). Ces véhicules sont généralement de couleur sombre pour être plus discrets la nuit.

- en tête de convoi se trouve un (ou plusieurs) « véhicules ouvreurs » avec plusieurs personnes à bord. Ils possèdent de nombreux téléphones portables et informent le conducteur du véhicule chargé des éventuels problèmes constatés sur la route ou de la présence des forces de l'ordre.
- en milieu de convoi, le « véhicule porteur » est chargé d'une quantité significative de drogue, généralement du cannabis (de quelques dizaines de kilos jusqu'à 800/900 kg). La drogue est chargée dans le véhicule sans dissimulation particulière. Le cannabis est entreposé dans l'ensemble de l'habitacle du véhicule, ce qui implique souvent qu'il n'y ait que le conducteur à bord afin d'y charger plus de drogue. Le cannabis est conditionné sous forme de « valises marocaines ». Il s'agit de sacs en toile de jute qui contiennent une trentaine de kilos de résine de cannabis. Il est conditionné sous cette forme au Maroc et permet aux trafiquants de manipuler plus facilement et plus rapidement d'importantes quantités de cannabis. Les conducteurs de « go-fast » sont très fréquemment armés.
- en fin de convoi, un ou des véhicules qui ferment la marche. Ces véhicules transportent du carburant pour éviter aux go-fast de s'arrêter dans les stations service. Ils transportent souvent des individus fortement armés qui suivent le véhicule porteur pour intervenir en cas de difficultés, voire défendre le convoi qui peut se faire attaquer par une organisation rivale.

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

BUREAU DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Plus d'une dizaine de « go-fast » a déjà été stoppée depuis le début de l'année, principalement par la douane.

Intercepter un go-fast

L'interception des « go-fast » routiers est périlleuse car les conducteurs de ce type de convois n'hésitent pas à mettre la vie des agents en danger, celle des autres usagers de la route et la leur. En 2013, 449 passages de vive force (refus d'obtempérer des véhicules aux injonctions d'arrêt du service), contre 358 en 2012 soit une hausse de 26,5 % (il ne s'agit pas que de go-fast).

En mars 2011, un agent motocycliste des douanes est décédé des suites d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions lors d'une poursuite à vue d'un véhicule rapide transportant 400 kg de résine de cannabis, sur l'autoroute A10, à proximité de Tours.

En février 2011, l'interception d'un go fast transportant 1300 kg de cannabis avait nécessité l'intervention conjointe de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et du GIGN aux abords du viaduc de Millau. 4 personnes avaient été interpellées.

Les herses « stop stick » sont fréquemment utilisées par les agents des douanes pour crever les pneus des véhicules. Toutefois, même avec les 4 pneus crevés, les conducteurs n'hésitent pas à prendre la fuite sur des dizaines de kilomètres, à très vive allure, et en mettant en danger la vie des autres usagers de la route.

Dès lors, ce qui est recherché par les services, est d'abord l'interception des go-fast lorsqu'ils sont à l'arrêt à un péage ou lorsqu'ils se ravitaillent en carburant.

Affaires récentes

- Le lundi 17 février, les douaniers d'Hendaye ont intercepté un « go-fast » et saisi 713 kg de résine de cannabis. La marchandise est estimée à plus de 4,2 millions d'euros sur le marché de la revente au détail des stupéfiants.
- Le 27 avril, un « go-fast » avec 477 kg de cannabis a été arrêté à Lançon après avoir percuté plusieurs véhicules et foncé sur les douaniers (le conducteur a été abattu, les agents innocentés).
- Le lundi 12 mai, les agents des douanes d'Avignon ont saisi 481 kg de cannabis après une course poursuite de 30 minutes avec un « go-fast ».
- Le jeudi 5 juin, au péage de Senlis, dans l'Oise, sur l'autoroute A1, un agent des douanes est percuté par un véhicule go-fast tentant d'échapper au contrôle.

En 2013, les services douaniers français ont saisi 86 tonnes de cannabis (meilleur résultat depuis 20 ans, + 260 % par rapport à 2012). <u>La douane saisit 80 % des drogues appréhendées en France</u>.